



# Conditions générales de location annexées au contrat de location d'une camionnette 2 chevaux

**En signant le contrat de location le preneur reconnaît :**

- Avoir l'âge requis pour conduire
- Sont autorisées à conduire le véhicule loué, LE LOCATAIRE QUI PREND LA LOCATION. A défaut, le conducteur sera déchu de toutes les garanties vols et dommages, et sera tenu pour responsable de la valeur du véhicule soit 69750 € TTC
- Avoir le permis BE si la camionnette traque une remorque
- Permis de conduire réglementaire, en cours de validité. La copie du permis de conduire du conducteur sera demandée, ainsi qu'une autre pièce d'identité ou justificatif de domicile.

Tarifs :

70€ La demi journée (En semaine ) 100 KM Inclus

120€ la journée 200KM Inclus

80€ La demi journée weekend 100 KM Inclus

220€ le weekend 400KM Inclus

490€ 5 jours (En semaine ) 1000 KM Inclus

580€ 7 jours 1200 KM Inclus

20€ Enlèvement possible la veille entre 18H et 19H

20€ Retour le jour suivant entre 8H et 9H

50€ Pour le nettoyage EN OPTION

LE GASOIL N'EST PAS COMPRIS DANS LE PRIX DE LOCATION.

Une caution locative de 750€ sera demandée (en liquide ou par visa/mastercard ) à chaque location et sera remise au locataire après un contrôle du véhicule suite à une location. Si le véhicule présent des dégâts matériels, le loueur pourra garder la caution de 750€ pour réparation sur le véhicule

Les dégâts intérieur au véhicule causé par le cheval transporté durant la location sont au frais du locataire

**TOUTE FRANCHISE RETENUE PAR L'ASSURANCE A LA SUITE DE DEGATS AU VEHICULE SERA FACTUREE AU CLIENT  
LA FRANCHISE EST DE MAXIMUM 2500€**

PERIODE DE LOCATION:

La durée minimal de location est d'une demi journée soit 4 heures maximum. Une franchise d'une heure sera accordée, au-delà une journée complète sera facturée au prix de 120€ TTC. Toute

extension de la période de location devra faire l'objet d'une demande écrite et devra obtenir un accord écrit

#### ETAT DU VEHICULE:

Le loueur s'engage à fournir au locataire le véhicule en bon état de fonctionnement avec le niveau de carburant maximal. Le loueur déclare que véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du véhicule loué qui est remis au locataire en début de location. Il appartient au locataire d'y faire constater, avant son départ de l'agence, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire.

Le véhicule doit revenir propre, comme au départ, si ceci ne l'est pas, une participation de 50€ HTVA sera demandée.

#### RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET USAGE DU VEHICULE EN BON PERE DE FAMILLE

Le locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues et à indemniser le loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultant d'infractions au Code de la Route, que ce dernier a supporté.

Le locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes les autres règlementations applicable par la loi, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le locataire s'engage à fermer à clef le véhicule en dehors des périodes de conduite. Le locataire s'engage à utiliser le véhicule pour compte propre et dans un cadre privé, aucune dérogation ne sera acceptée. Le locataire est tenu de connaître la réglementation de transport d'équidé. Le locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins commerciales ou à faire du transport pour autrui sans être en ordre avec la législation. La charge utile du véhicule est de 640kg, le loueur ne pourra être tenu responsable de toutes surcharge, les frais éventuel de surcharges seront à charge du locataire.

Le locataire est tenu de vérifier le niveau d'huile tout les 1000KM. Il s'engage à signaler sans délai au loueur toute anomalie, dysfonctionnement et pannes occasionnés au véhicule en de location.

#### LE LOCATAIRE A LA GARDE JURIDIQUE DU VEHICULE A COMPTER DE LA LIVRAISON ; IL EN EST DES LORS RESPONSABLE

Le locataire s'engage à ne jamais laisser les clefs, les papiers et le contrat de location dans le dit véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les portes sont bien verrouillées en quittant le véhicule. En cas de perte des clefs et sauf cas de force majeur, celle-ci seront facturées au prix 500€ HTVA au locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du véhicule.

En cas de perte des papiers du véhicule et sauf cas de force majeur, celle-ci seront facturées au prix de 300€ HTVA au locataire.

TOUTE RECLAMATION CONCERNANT DES DEGATS QUI N'AURONT PAS ETE SIGNALES LORS DE PRISE EN CHARGE DU VEHICULE, NE POURRA ETRE ACCEPTEE. LE LOCATAIRE DOIT RENDRE LE VEHICULE DANS L'ETAT DANS LEQUEL IL L'A RECU ET, A DEFAUT, IL SERA RESPONSABLE DES DEGATS NON CONSTATES SUR L'ETAT DANS LEQUEL IL L'A RECU ET, A DEFAUT, IL SERA RESPONSABLE DES DEGATS NON CONSTATES SUR L'ETAT DEPART DU VEHICULE DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE (ETAT DU VEHICULE) DES PRESENT CONDITIONS DE LOCATION

#### EN CAS D'ACCIDENT OU DE PANNE:

En cas d'accident, le locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou gendarmeries il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le véhicule loué doit être déclaré au loueur dans les 24H. Un constat amiable, précis et lisible dument rempli doit être remis au loueur dans les plus bref délais.

Le locataire repos des dommages du véhicule ou de l'un des éléments de véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au loueur.

Dès la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le cout d'immobilisation, seront à charge du locataire.

En cas de panne, le locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorité de police ou gendarmerie si le véhicule gêne la circulation. Le véhicule dispose du service de dépannage qui rapatriera le véhicule au garage le plus proche pour effectuer les réparations. Si le véhicule est immobiliser plus de 12H un véhicule de remplacement type citadine vous sera fourni dans cette assistance aucun transport d'animaux n 'est inclus.

Toute réparation pour crevaison ou éclatement de pneu sera au frais du locataire

#### EN CAS DE VOL OU D'EFFRACTION DU VEHICULE:

A compter de la découverte du sinistre, le locataire informera immédiatement le loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorise compétente; il remettra sous 24H au loueur le dépôt de plainte et, en de cas de vol les clefs et les papiers du véhicule, sauf cas de majeur.

En cas de vol, le cout de la franchise, sera immédiatement à la charge du locataire, et viendra s'ajouter au cout de location.

En d'effraction, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le cout d'immobilisation, seront à charge du locataire dans la limite de la franchise étendue.

En cas d'infraction, conformément au principe de personnalité des peines, le locataire est responsable des infractions commise pendant la durée de la location. Les coordonnées du locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande.

Tout sinistre: vol, effraction, dommage, accident et infractions donnerons lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur du montant forfaitaire de 150€ HTVA

#### LIMITATION TERRITORIALE

Le véhicule peut circuler librement sur le territoire Europe.

En cas litige, seuls les tribunaux de l'arrondissent du propriétaire du camion seront éligibles.

#### ACCEPTE LES CONDITIONS CI-ANNEXEES PAGE 1 à 3

Lu et approuvé nom+signature